

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TRENTIEME AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus : 27

Nombre des Membres en
fonction : 27

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 27

Convoqués le 23/04/2026

Approuvée
Pour : 25
Abstention : 2

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville en séance publique
sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire

Etaient présents : M. Grégory MOCA, Mme Stéphanie BOHLER, M. Dominique DI MARCO, Mme Véronique DEMMER, M. Pietro VASCO, Mme Isabelle STELLITTANO, M. Abdelkarim KHACHEÏ, Mme Nicole WEBER, M. Jean Baptiste GORETTI, M. Pascal SEILER, Mme Béatrice DOEBLE, Mme Catherine SANGALETI, M. Laurent BERTAZZO, Mme Aurélie GLANZ, M. Christophe FERRY, Mme Pauline RICARD, Mme Camille ALONZI, M. Sacha RUYSSINCK, M. Serge LEGRAND, Mme Nathalie SCHULLER, M. Alexis CESARO et M. Marian CHAUSSET et Mme Fanny MENTION.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Anne Marie SECRETI a donné pouvoir à Mme Béatrice DOEBLE,
M. Laurent BERTAZZO a donné pouvoir à M. le Maire,
Mme Djouha JANOT a donné pouvoir à Mme Camille ALONZI.

Secrétaire de séance : M. Sacha RUYSSINCK

Point n°7 : Subventions aux associations non sportives

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune a été saisie de plusieurs demandes de subventions émanant d'associations locales ou partenaires.

Ces demandes ont été examinées au regard :

- de leur intérêt public local,
- de leur contribution à la vie sociale, culturelle et associative de la commune,

Le détail des subventions proposées figure dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 35 925,81 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

NOM	MONTANT	OBSERVATIONS
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 016.80€	L AMSP de Serémange-Erzange souhaite que la Commune prenne en charge la cotisation annuelle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Moselle offrant une assurance à chaque adhérent. La cotisation s'élève à 1016.80 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 000 €	Subvention de fonctionnement de la section des jeunes sapeurs pompiers
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300 €	Subvention annuelle pour le fonctionnement de l'association
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 200 €	Subvention pour l'organisation de la fête de la bière 5 ^e édition
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 800 €	Repas de Sainte Barbe 2026
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	700 €	Subvention pour l'achat de tenues de cérémonie
ASSOCIATION LES UNS, LES UNES	1500 €	Subvention de fonctionnement
DOCTEUR SOURIRE	100 €	Subvention de fonctionnement
FENSCH HARMONIE	5000€	La Commune est partenaire de l'Harmonie de Serémange-Erzange. Elle fait partie de Fensch Harmonie où les communes de Serémange-Erzange et Knutange ont signé une convention avec celle-ci pour disposer de musiciens lors de certains événements comme les cérémonies patriotiques. La convention de partenariat a été signée le 11/07/2022.
CHORALE STE CECILE	380 €	Subvention de fonctionnement à la chorale communale
AMONFERLOR	500 €	Subvention de fonctionnement pour permettre au musée de Neufchef de continuer à

		accueillir du public et engager la restauration d'engins pour préserver la mémoire de ce patrimoine industriel.
ART PICTURAL	100 €	Subvention destinée à financer le fonctionnement de l'association et notamment ses expositions
A.S.E. Assoc Socio éducative Lycée St Exupéry	183€	L'Association Socio-Educative de Fameck indique que le nombre d'élèves de Serémange est de 60. Cette subvention permet de financer des sorties ou d'organiser des jeux et des concours.
VMEH (VISITE DES MALADES ET RESIDENTS EN HOPITAL ET EHPAD)	100 €	Subvention de fonctionnement pour l'association des visiteurs de malades dans les hôpitaux et maisons de retraite de Thionville et du Pays des Trois Frontières. La subvention permettra de contribuer aux gouters musicaux et à l'achat de livres pour la bibliothèque de l'Hôpital
AMICALE DU PERSONNEL	20 000€	Subvention de fonctionnement pour financer les sorties des amicalistes de la mairie à savoir les agents actifs ou retraités, ainsi que la vente de billetterie ou des cartes cadeaux en fin d'année.
CULTURA BRASIL	558.11€	Costumes et décoration carnaval le 07 mars 2026 à hauteur de 122.11 € et subvention de fonctionnement de 436 €
VIE LIBRE	387.90€	Association contre l'addiction à l'alcool et pour les victimes de l'alcool. Subvention de fonctionnement.
AUPAP	100 €	Subvention de fonctionnement à l'Amicale Uckangeoise des Preretraités et anciens Preretraités. L'adhésion de la Commune permet aux habitants de

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 057-215706474-20260430-DELIB730042026-DE

		Seremange-Erzange de solliciter l'AUPAP pour constituer un dossier de retraite.
TOTAL	35 925.81 €	

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant des subventions contenues dans le tableau figurant ci-dessus.

VU l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations figurant dans le tableau ci-dessus pour les montants indiqués.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget.

CHARGE M. le Maire de l'application de la présente délibération.

Le Maire,
Serge JURCZAK

